

BIENVENUE EN PAYS DE FALAISE Aux sources de la Normandie !

Nous vous remercions d'avoir choisi un hébergement du Pays de Falaise pour votre séjour en Normandie. Afin de toujours améliorer l'accueil de ses visiteurs, les élus du Pays de Falaise ont instauré une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. Cette taxe dépend de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes. Si vous ne l'avez pas réglée en amont, vous devrez la reverser à votre hôte à votre départ. Nous vous souhaitons un séjour inoubliable dans le Pays de Falaise.

Welcome in Falaise countryside, Normandy sources !

Thank you for choosing an accomodation in Falaise countryside for your holidays in Normandy. In order to always improve the reception of our visitors, the elected officials introduced a tourist tax on all of its territory. This tax is based on the type of accommodation and the number of people. You will have to pay it to your host at your departure. We wish you an unforgettable stay in Falaise countryside.

TARIFS / TOURIST TAX (à partir du 1^{er} janvier 2019 / from 1st january 2019)

Par personne et par nuitée *Per person and per night*
Selon classement en étoiles *Stars classification*

 Hôtels, meublés de tourisme, résidences de tourisme <i>Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism</i>	Palace ★	2,00 €
	★★★★★	1,50 €
	★★★★☆	1,15 €
	★★★☆☆	0,75 €
	★★★☆☆	0,45 €
	★★☆☆☆	0,40 €
	☆☆☆☆☆	3 %*

* du prix de la nuité par personne dans la limite de 2€ / price of the night per person within the limit of 2 €

 Campings <i>Campsites</i>	★★★★★	0,50€
	★★★★☆	
	★★★★☆	0,20 €
	★★★☆☆	

 Chambres d'hôtes <i>Bed and Breakfast</i>	Tarif unique <i>Fixed price</i> 0,40 €
--	--

 Aires d'accueil de camping-cars <i>Camper van area</i>	Tarif unique par 24h <i>Fixed price per 24h</i> 0,50 €
---	--

EXONÉRATIONS / TAX EXEMPTION

Sont exemptés de la taxe de séjour *Are exempt from tax*
(article 3333-31 du CGCT)

- > Les mineurs de moins de 18 ans
- > Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire
- > Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

- > *Minors / People under 18*
- > *Seasonal contractors employed on the Municipality*
- > *People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing*